

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7-1

Annule et remplace l'acte n° 7 - 2023-2024

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/10/2023

Réuni le : 09/10/2023

Sous la présidence de : Luc Bastien

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à OLERON , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

SEJOUR OLERON - Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver le séjour pédagogique qui se déroulera à Oléron du 1er au 3 mai 2024, à destination d'élèves de 5èmes. La participation financière demandée aux familles s'élèvera à 174 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/10/2023
Réuni le : 09/10/2023
Sous la présidence de : Luc Bastien
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DON FSE - Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'accepter un don du FSE d'un montant de 4840 euros répartis comme suit :

- 1440 euros pour le séjour à Piau-Engaly
- 1500 euros pour le séjour à Salamanque
- 1900 euros pour le séjour à Oléron.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ECOLE OUVERTE CONTRATS

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/10/2023
Réuni le : 09/10/2023
Sous la présidence de : Luc Bastien
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la signature des contrats de vacation concernant l'école ouverte session 2024.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Conformément au décret 92-820 du 19/08/1992 et à l'arrêté du 18/08/1992 modifié par arrêté du 7/03/2002, le chef d'établissement est autorisé à établir et signer les contrats de recrutement des vacataires intervenant dans le cadre du dispositif "Ecole ouverte".
Ces contrats couvriront le période du 1er janvier au 31 décembre 2024.
Les missions seront de l'animation culturelle et sportive.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/10/2023

Réuni le : 09/10/2023

Sous la présidence de : Luc Bastien

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SERIS LEVEE DE DOUTES - Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le principal à signer un contrat avec la société Seris pour un abonnement à une prestation d'intervention sur alarme.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/10/2023

Réuni le : 09/10/2023

Sous la présidence de : Luc Bastien

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LONDRES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

LONDRES 2024 - Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver le séjour pédagogique qui se déroulera à Londres du 12 au 17 mai 2024, à destination d'élèves de 3èmes. La participation financière demandée aux familles s'élèvera à 520 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	1
Contre :	9
Abstentions :	9
Blancs :	0
Nuls :	0

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/10/2023
Réuni le : 09/10/2023
Sous la présidence de : Luc Bastien
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à SALAMANQUE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

SALAMANQUE 2024 - Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver le séjour pédagogique qui se déroulera à Salamanque du 29 avril au 5 mai 2024, à destination d'élèves de 3èmes. La participation financière demandée aux familles s'élèvera à 362 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/10/2023

Réuni le : 09/10/2023

Sous la présidence de : Luc Bastien

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à projets pédagogiques sans nuitées 2023-2024 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PROJETS PEDAGOGIQUES 2023-2024 - Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver l'ensemble des projets pédagogiques à incidence financière, sans nuitée, pour l'année scolaire 2023-2024, tels que présentés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/10/2023
Réuni le : 09/10/2023
Sous la présidence de : Luc Bastien
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

UTILISATION LOCAUX SCOLAIRES - Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le principal à signer une convention d'utilisation des locaux entre le collège, le conseil départemental des Deux-Sèvres et l'association organisatrice des jeux internationaux de mathématiques afin d'accueillir les quarts de finale au sein du collège Supervielle.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/10/2023
Réuni le : 09/10/2023
Sous la présidence de : Luc Bastien
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

AFEV - Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le principal à signer une convention avec l'AFEV pour le recrutement de services civiques et pour leur intervention dans le cadre du parcours avenir.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0